

# Le Petit MONFORTOIS



# **L** E MOT DU MAIRE

Enfin le printemps, oui le printemps malgré tout. A peine sortis de la pandémie, au moment où nous tombons les masques et où le pass vaccinal est jeté aux oubliettes sans certitude d'être débarrassés de cette pandémie.

L'Europe, le monde et nous tous sommes précipités dans un conflit majeur, provoqué par l'attaque brutale de Vladimir Poutine en Ukraine.

Une nouvelle séquence politique s'ouvre avec l'élection d'Emmanuel Macron à un second mandat de cinq ans.

A Monfort, le second tour des élections présidentielles nous donne les résultats suivants :

- ◆ Inscrit : 371
- ◆ Votants : 288 (77,63% de participation)
- ◆ Exprimés : 259 (89,93% des votants)
- ◆ Nuls et blancs : 29 (10,07% des votants)

Macron E. : 137 (52,90% des votants), Le Pen M. : 122 (47,10% des votants)

Le recensement de la population s'est déroulé dans le courant des mois de janvier et février, l'agent recenseur Danièle Fourcade a recensé 510 personnes dans la commune. Je la remercie ainsi qu'Anne-Laure Marconnet, secrétaire de mairie, pour le travail effectué.

Le conseil municipal a voté le budget primitif 2022 qui s'établit ainsi :

- ◆ Fonctionnement : Dépenses = 799 025.74 €                      Recettes : 799 025.74 €
- ◆ Investissement : Dépenses = 193 976.45 €                      Recettes : 193 976.45 €

Comme vous le savez, la loi de finances pour 2020 a supprimé progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des ménages français.

En 2023, plus aucun citoyen ne paiera cet impôt local. Les collectivités voient ainsi leur marge de manœuvre budgétaire et leur autonomie fiscale s'affaiblir.

La communauté de communes, qui a besoin des finances pour boucler son budget CIAS, nous ponctionne le fonds de péréquation de 5 100 €. Aussi après deux ans où nous n'avons pas augmenté les taxes, nous avons décidé d'augmenter le taux de 2% pour compenser une partie des pertes financières ainsi que la taxe foncière sur le bâti qui passe de 58,89% et 60,07% et la taxe sur le non bâti de 72,55% à 74%.

A l'heure où la guerre a éclaté en Europe, plus que jamais sachons apprécier la chance que nous avons de vivre en France.

Régis LAGARDERE

## **Séance du 24 janvier 2022**

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire.

**Présents** : MM. Alain DIANA Patrick PASQUALI, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Benoit COUSTURIAN, Stéphane MÉRIS, Jean-Pierre ZANCONATO, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON,

**Excusés** :

**Secrétaire de séance** : RICHARDSON Claire

### **Vente pigeonnier**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 29 mars 2012 décidant d'accepter le legs de Mme ARBUS PASSERIEU ainsi que la délibération du 23 décembre 2013 pour la vente de terre.

Monsieur le maire fait lecture de la proposition d'achat pour le pigeonnier de M. LAFFITTE Gaspard.

Ce pigeonnier est sur la parcelle B 431 pour une contenance de 00 ha 00 ca 45 ca.

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

**D'ACCEPTER** cette offre pour une somme de 4 000.00€ (quatre mille euros),

**AUTORISE** Monsieur le maire de signer toutes pièces relatives à cette vente.

Séance levée à 20h30

## **Séance du 24 février 2022**

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire.

**Présents** : MM. Patrick PASQUALI, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Benoit COUSTURIAN, Stéphane MÉRIS, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON

**Excusés** : Alain DIANA, Jean-Pierre ZANCONATO

**Secrétaire de séance** : RICHARDSON Claire

### **Délibération sur les résultats de l'enquête - Déplacement des chemins**

#### **Chemin n°15 à la Marche**

Où la communication du maire rappelant les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet de déplacement du chemin rural n° 15 dit "à la Marche" et fait procéder à une enquête publique par Monsieur ESPIAU Jean, commissaire-enquêteur.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies au cours de l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, décide à l'unanimité :

- **Le déplacement du chemin** rural n°15 dit "à la Marche". Le nouveau tracé empruntera la parcelle cadastrée section D n° 1 136 d'une contenance de 0 ha 02 ca 88 ca,

- **La vente des parcelles cadastrées**

- D 1337 : 0ha 00a 66 ca

- D 1339 : 0ha 03a 79ca issue de l'assiette dudit chemin à Monsieur ROUET Patrice au prix de un euro symbolique.

- **L'acquisition** de la parcelle cadastrée section D n° 1336 d'une contenance de 0 ha 02 ca 88 ca, au GFA de Bigourdas au prix d'un euro symbolique.

- **Désigne** Monsieur PASQUALI Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, pour représenter la commune aux actes de vente qui seront établis en la forme administrative.

- **précise que** la dépense sera inscrite au budget 2022.

### **Chemin n°14 dit Bigourdas aux « Moulins »**

Oùï la communication du maire rappelant les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet de déplacement du chemin rural n° 14 dit Bigourdas aux "Moulins" et fait procéder à une enquête publique par Monsieur ESPIAU Jean, commissaire-enquêteur.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies au cours de l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, décide à l'unanimité:

- **Le déplacement du chemin** rural n°14 dit Bigourdas aux "Moulins" Le nouveau tracé empruntera les parcelles cadastrées section C n° 1288, 1290, 1292 d'une contenance de 11 a 72 ca

- **La vente des parcelles cadastrées**

- C 138, 139, 140, 1289, 1293, 1291 et 1294 pour une contenance totale de 1 ha 77 a 24 ca issue de l'assiette dudit chemin au GFA DE BIGOURDAS au prix d'un euro symbolique.

- **L'acquisition** des parcelles cadastrées section C n° 1288, 1290, 1292 d'une contenance de 11 a 72 ca au GFA de Bigourdas au prix d'un euro symbolique.

- **Désigne** Monsieur PASQUALI Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, pour représenter la commune aux actes de vente qui seront établis en la forme administrative.

- **Précise que** la dépense sera inscrite au budget 2022.

### **Chemin de la Croix du Péré « Aux Aouailles »**

Oùï la communication du maire rappelant les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet de déplacement du chemin rural du Péré « Aux Aouailles » et fait procéder à une enquête publique par Monsieur ESPIAU Jean, commissaire-enquêteur.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies au cours de l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, décide à l'unanimité:

- **Le déplacement du chemin** du Péré « Aux Aouelles » Le nouveau tracé empruntera les parcelles cadastrées section :

- B 1185 : 0 ha 01 a 14 ca,

- B 1188 : 0 ha 00 a 99 ca

- B 1191 : 0 ha 06 a 61 ca

- B 1194 : 0 ha 01 a 39 ca

- B 1197 : 0 ha 01 a 92 ca

- B 1198 : 0 ha 00 a 17 ca

- **La vente des parcelles cadastrées**

- B 1201 0ha 11a 63ca pour une contenance totale de 0ha 11a 63ca ca issue de l'assiette dudit chemin à Monsieur NOBLET Eric au prix de un euro symbolique.

- **L'acquisition** des parcelles cadastrées section B 1185, 1188, 1191, 1194, 1197, 1198 d'une contenance de 12 a 22 ca à Monsieur NOBLET Eric au prix d'un euro symbolique.

- **Désigne** Monsieur PASQUALI Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, pour représenter la commune aux actes de vente qui seront établis en la forme administrative.

- **Précise** que la dépense sera inscrite au budget 2022.

-----  
**Courrier M. LAFFITTE Gaspard pour proposition d'achat de terrain**

Monsieur le maire informe les membres du rendez-vous avec Maître DUFRENE ROUCHY Caroline pour l'achat du pigeonnier.

-----  
**Délibération pour modification du RIFSEEP**

Monsieur le maire informe que le temps de travail de Mme Anne-Laure MARCONNET ayant dû être réduit d'une heure pour raisons légales, résolution est prise d'augmenter le montant du RIFSEEP.

-----  
**Délibération pour création de poste**

Monsieur le maire fait part aux membres que Mme Anne-Laure MARCONNET peut prétendre au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Son ancienneté lui permet de prétendre à ce nouveau grade.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité la création du poste au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

-----  
**Point sur le recensement 2022**

Le recensement s'est terminé le 19 février et relève :

322 Adresses d'habitation

Adresses sans logement : 5

Dossiers d'adresse collective : 3

236 résidences principales, 3 logements occasionnels, 45 résidences secondaires et 46 logements vacants.

Bulletins individuels : 492

Fiches de logements non enquêtés : 9

Nombre supposé de personnes résidents dans logements non enquêtés : 18

Nombre de personnes recensées : 510

---

### **Projets d'investissement**

Electricité de l'église, nettoyage de la toiture de l'église,

Devis demandé pour la remise en état du parking de la promenade sud (3 000 euros environ),

Devis accès handicapés devant le terrain de tennis (4 000 euros environ)

Construction sanitaires du stade

Devis pour la remise en état du bitume devant l'épicerie : 3 700 euros environ

Changement de la porte de la mairie pour l'accès handicap : 3 000 euros environ

Fin du relevage des tombes au cimetière

---

### **Compte rendu de la réunion « Restauration de la Halle »**

Monsieur le maire fait lecture du courrier de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) suite à la réunion concernant les travaux « restauration de la Halle ». Le courrier fait état d'un avis défavorable si toiture n'est pas travaillée, confirme la vétusté de la partie haute, confirme que l'enferme-ment des piliers dans le sol béton doit être corrigé, et propose une étude de revêtement pour répondre à l'usage qui en sera fait, précise que certains détails devront être soignés.

Il fait lecture aussi du plan de financement.

---

### **Questions diverses**

Course d'orientation : demande autorisation de l'organisation d'une course d'orientation sur la commune le 8 mai 2022. L'accord est donné à l'unanimité.

Le logement T4 est libre et à louer.

Présentation projet de dépliant touristique.

Réunion voirie : point sur certains travaux non réalisés (croix Esparbès, pont)

Séance levée à 21 h 50

## **Séance du 31 mars 2022**

L'an deux-mille vingt-deux, le trente-et-un mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire.

**Présents** : MM. Alain DIANA, Jean-Pierre ZANCONATO Patrick PASQUALI, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Benoit COUSTURIAN, Stéphane MOERIS, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON.

### **Excusés**

**Secrétaire de séance** : RICHARDSON Claire

## **Vote des taux des taxes locales directes 2022**

Après exposition des changements depuis 2021, Monsieur le Maire fait lecture de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer pour 2022 les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 60,07 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 74,00%.

-----

## **Vote des subventions aux associations 2022**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répartir les subventions comme suit :

Association des parents d'élèves	500.00 €
Club de gymnastique	305.00 €
Festy's Monfort	2 500.00 €
Foyer socio-éducatif	100.00 €
Saint-Hubert monfortoise	450.00 €
Pétanque entente Monfort Bajonnette	500.00 €
Tennis club	250.00 €
ADEAR 32	350.00 €
Amis de l'orgue	300.00 €

### **Soit un montant total de 5 255.00**

Les associations monfortoises, ayant déposé leur demande en bonne et due forme à la mairie (bilan financier accompagné d'un courrier), se verront attribuer leur subvention. Les associations qui n'ont pas encore déposé leur demande peuvent encore le faire.

### **Vote du compte de gestion 2021**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le bilan de l'exercice 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vote le compte de gestion 2021 du comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

---

### **Vote du compte administratif 2021**

Sous la présidence de Monsieur PASQUALI Patrick, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021.

Hors la présence de Monsieur LAGARDERE Régis, le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

<b>Dépenses</b> : Prévu	241 973.63
Réalisé	180 296.87
Reste à réaliser :	21 280.00
<b>Recettes</b> : Prévu	241 973.63
Réalisé	138 360.84
Reste à réaliser	0.00

#### **Fonctionnement**

<b>Dépenses</b> : Prévu	775 430.03
Réalisé	319 261.26
Reste à réaliser :	0.00
<b>Recettes</b> : Prévu	775 430.03
Réalisé	801 441.00
Reste à réaliser	0.00

#### **Reste de clôture de l'exercice :**

Investissement :	- 41 936.03
Fonctionnement :	482 179.77
Résultat global :	440 243.74

---

## Affectation des résultats 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. LAGARDERE Régis, après avoir approuvé le compte administratif 2021 :

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	66 414,74
- un excédent reporté de :	415 765,03
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	482 179,77
- un déficit d'investissement de :	41 934,03
- un déficit des restes à réaliser de :	21 288,00
Soit un besoin de financement de :	63 214,03
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	482 179,77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (100)	63 214,03
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	418 965,74
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (301) : DÉFICIT	41 934,03

## Vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal examine le budget primitif 2022 qui s'établit ainsi :

### Fonctionnement :

Dépenses : 799 025.74€

Recettes : 799 025.74€

### Investissement :

Dépenses : 193 976.45€

Recettes : 193 976.45€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022.

### **Délibération suite déplacement chemins**

Monsieur le Maire fait lecture des délibérations prises pour la régularisation des chemins lors du conseil municipal du 08/04/2021.

Monsieur le maire informe les membres qu'il estime le prix au m<sup>2</sup> de 0.50€ soit 5000€ l'hectare.

À la suite de la régularisation des chemins, des écritures seront à effectuer.

Voici le détail :

- AU LOMBARD : un total de 25 782 m<sup>2</sup> \*0.50= 12 891.00€,
  - A NAGUDET : un total de 16 551m<sup>2</sup> \*0.50= 8 275.50€,
  - LA BOUPELLERE : un total de 13 326 m<sup>2</sup> \* 0.50= 6 663.00€.
- 

### **Tenue du bureau de vote du 10 et 24 avril 2022**

Monsieur le maire rappelle les horaires du bureau de vote : 8h00 à 19h00.

### **Elections présidentielles**

Président : Régis Lagardère

Suppléant : Patrick Pasquali

Assesseurs :      de 8h00 à 10h00 : R. Lagardère et B. Cousturian  
                          de 10h00 à 12h00 : P. Pasquali et A. Diana  
                          de 12h00 à 14h00 : E. Terrail et S. Moeris  
                          de 14h00 à 16h00 : C. Richardson et N. Dus  
                          de 16h00 à 19h00 : C. Faubec et R. Lagardère

Scrutateurs : Céline Faubec et Nicolas Dus

Secrétaire : Elisabeth Terrail

-----

### **Questions diverses**

La mairie va accueillir des réfugiés ukrainiens : 4 femmes et 1 enfant. Ils seront logés dans le logement vacant.

Changement des serrures pour avoir un pass – lecture devis pour 15 portes : 500 euros

Séance levée à 22h18

---

## **BOULANGERIE DE MONFORT**



Suite à la fermeture de la boulangerie Sapenne à compter du 31 mai 2022, un dépôt de pain se fera à l'épicerie « A L'ESSENTIEL » du mardi 7 h 30 au dimanche 12 h 30 (sauf le lundi).

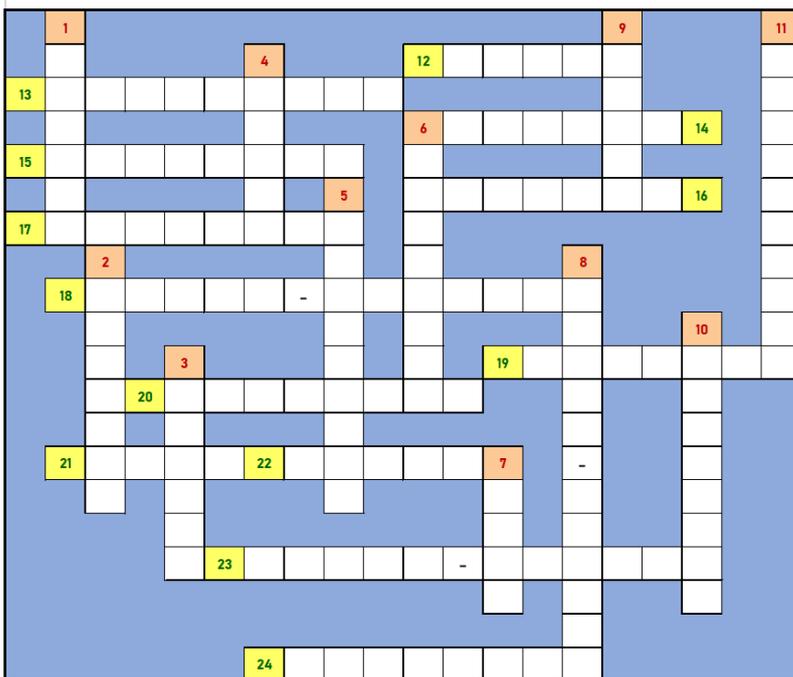
Le dépôt de pain fonctionnera sur réservation / commande.

# Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie commémorant le 77<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 a eu lieu avec un dépôt de gerbe au monument aux morts par Monsieur le Maire, accompagné des anciens combattants et des Monfortois. Une minute de silence a été observée en mémoire des combattants tombés pour la France et de Monsieur Pellegrin, disparu récemment à l'âge de 98 ans.



## MONFORT EN MOTS CROISÉS



### En vertical :

1. Ruisseau formant un lac (ou retenue d'eau).
2. Il avait un don... mais sans folie des grandeurs !
3. Cinquième du nom.
4. Avec un R (ou bien deux), voilà un lieu-dit qui se dilate ?
5. Chef d'œuvre en péril.
6. Premier magistrat après la Libération.
7. De Crastes à Monfort.
8. De millénaire en 2025, on le fêtera... ou ligne en rugby.
9. En voilà un qu'on n'abat pas...
10. Un carrefour où il vaut mieux avoir la vue perçante de l'épervier !
11. Assurément, ce n'est plus un mauvais trou !

### En horizontal :

12. Rajoutez Anã... et c'est le Brésil : GOOAAAL !
13. On pouvait y trouver des brebis... égarées ?
14. Là-bas, ils sortent de leurs coquilles ?
15. En route vers Bajonnette...
16. Ce ne sont pas que des jeux mais ça épate la galerie !
17. On pouvait s'y faire rouler dans la farine.
18. Edifice consacré à un patron... bienveillant !
19. A l'angle des rues d'Embonnau, Despons et de la Fontaine.
20. Mort pour la France en 1916, repose au cimetière.
21. Un vrai chemin de croix !
22. On y faisait ses emplettes depuis la III<sup>ème</sup> République.
23. Lieu de culte antérieur à la fondation de Monfort.
24. Murs protecteurs.

Solutions page suivante

Par Stéphane Mœris



## CLUB DES AINES « TOUJOURS JOUENS »

Les activités des années 2020 et 2021 ont été perturbées suite à l'épidémie de le Covid 19. Après la fin des mesures sanitaires, l'assemblée générale du club a été organisée le 24 mars 2022, avec approbation des comptes.

Quelques nouveaux adhérent(e)s ont rejoint le club.

Le conseil d'administration a été modifié, suite à quelques démissions.

Suite au conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2022, le bureau élu est le suivant :

Monsieur Michel Faget : président - Madame Laurence Demester : trésorière - Madame Nicole Casanova : secrétaire

Le 8 avril 2022 un petit loto avec goûter a été organisé.

Notre club organise le 2 juin 2022 une journée inter-clubs, avec regroupement des adhérent(e)s de Monfort, Aubiet, Cologne, Mauvezin et Solomiac.

Après accueil des clubs autour d'un café et gâteau, une marche sera organisée sur deux itinéraires. Visite de Monfort, pétanque et autres jeux. Le repas aura lieu à 12 h 30, sous la halle ou à la salle des fêtes, suivant le temps.

Le repas et l'après-midi seront animés par Marc Michel, avec chants et danses. Un petit loto avec goûter est prévu fin juin ou début juillet.

Les grands lotos seront programmés à l'automne.

Le club est toujours heureux de voir de nouveaux adhérent(e)s le rejoindre.

Le président.



# ANIMATION LOCALE DE LA PETANQUE

## « MONFORT BAJONNETTE »

### POUR LA SAISON 2022

1. Sous l'approbation de FESTY's Monfort, organisation de 2 concours de pétanque :

Le samedi 28 mai 2022 en doublette (jet du but 14 h 30)

Le dimanche 29 mai 2022 en triplète (jet du but 14 h 30)

2. Soirées pétanques de l'été 2022

Les vendredis 1 - 8 - 15 - 22 et 29 : organisation de concours à la mêlée avec dîner grillades - frites

3. Repas du 15 août (sous réserve)



### Solutions des mots croisés

<b>En vertical :</b>	
1. MARCHE (RUISSEAU DE LA)	
2. SALUSTE (DU BARTAS)	
3. GERAUD (V)	
4. LARAT (OU LARRAT)	
5. ESCLIGNAC (CHÂTEAU D')	
6. DARDENNE (MAIRE DE 1945 A 1965)	
7. ORBE	
8. TROIS-QUARTS	
9. CHENE (PLANTE SOUS HENRI IV)	
10. ESPARBES	
11. MAOUIHOURAT	
<b>En horizontal :</b>	
12. MARAC	
13. AOUEILLES (AUX / LES)	
14. NOGUES	
15. CAMEBRAC (A)	
16. ARCADES	
17. ENGAUTHE (MOULIN D')	
18. SAINT-CLEMENT (EGLISE)	
19. COUVENT (ET SON ECOLE)	
20. GROSGNET (LEOPOLD, 1884-1916)	
21. TURC (CROIX DU)	
22. HALLES	
23. SAINT-BLAISE (CHAPELLE)	
24. REMPARTS	

# REGARD SUR LA VIE COMMUNALE IL Y A 100 ANS

Revenons un siècle en arrière en 1922 après les quatre terribles années perturbées par la grande guerre et voyons quelques-unes des préoccupations du conseil municipal sous la présidence de Louis Goubie, maire.

25 Février - Etablissement de la liste d'assistance aux vieillards ne bénéficiant d'aucune pension ni retraite, ni de pension militaire pour une allocation de 9 francs par mois. Par ailleurs la liste de 25 personnes admises à recevoir l'assistance médicale gratuite proposée par le bureau de bienfaisance est soumise au conseil municipal qui l'accepte ; il est également accordé un secours mensuel de 10 francs à une personne âgée infirme sans parents et un autre secours de 15 francs par mois à une autre dénuée de ressources et chargée d'enfants en bas âge, ainsi que de payer les frais d'hospitalisation à une troisième ; il est également accordé par l'état une allocation journalière de 1,25 francs aux parents de cinq jeunes gens soutiens de famille qui sont sous les drapeaux.

9 Mars - En vue de la réalisation d'un monument érigé à la mémoire des enfants de la commune « Morts pour la France » M. le maire propose de faire appel à la bonne volonté des habitants afin que chacun donne une journée pour le transport de terre, sable, pierres, aplanissement et démolition du mur du jardin où il doit être érigé.

- Il est également passé un marché de gré à gré avec M. Brousse pour la construction du mur et la pose de la grille devant servir de clôture.

- Le conseil approuve la délibération du bureau de bienfaisance relative à l'assistance de deux femmes en couches.

11 Juin – Approbation par le conseil municipal de la délibération du bureau de bienfaisance pour l'assistance de quatre femmes en couches.

- Une demande est faite par l'association de la jeunesse sportive qui souhaite aménager une piste d'entraînement sur la promenade de l'Ouest, ce qui est accordé à l'unanimité.

31 Juillet – Suite à des réparations à la halle, il est constaté que des poutres sont complètement pourries par les intempéries et sont cassées ; il en résulte une dépense plus grande que prévue et il est donc décidé de faire la réparation complète de la halle pour ne pas être obligé de recommencer sous peu de nouvelles réparations.

- Les réparations de l'horloge n'étant pas encore terminées le conseil décide d'accorder à M. Gimat un délai de trois mois supplémentaires pour la remise en marche et la sonnerie régulière de l'horloge, après ce laps de temps si les travaux de réparation ne sont pas terminés d'une façon satisfaisante, M. Gimat devra verser à la commune la somme de 700 francs qu'il a déjà perçue pour les réparations.

Le conseil décide, pour ne pas entraver le service postal et que la distribution de la correspondance soit faite régulièrement, que les facteurs des Postes seront, comme par le passé, exonérés de la taxe des prestations en nature (1)

20 Octobre – Une lettre de M. l'ingénieur des Ponts et Chaussées demande si la population monfortoise se contenterait d'un service d'autobus bi-hebdomadaire se rattachant à la ligne de Mauvezin-Toulouse et de lui indiquer la capacité des voitures, les horaires à adopter, les jours de voyage et les tarifs.

M. le Maire donne la réponse suivante et demande :

1) un service quotidien rattaché à la ligne d'autobus Mauvezin-Toulouse

2) une voiture de 10 places serait nécessaire

3) des horaires correspondants aux départs et arrivées à Mauvezin

4) des tarifs raisonnables dont l'estimation est laissée à l'appréciation de l'administration des Ponts et Chaussées.

Pour appuyer sa demande il fait remarquer :

1) Que Monfort, fort éloigné des voies ferrées, a déjà vu supprimer un service quotidien de voiture de Fleurance à Mauvezin

2) Que Monfort est le centre d'une région ayant autrefois constitué un Canton (2) et actuellement formé de petites communes dont le nombre, sinon l'importance, justifierait le maintien d'un service quotidien d'autobus

3) que l'établissement de lignes automobiles dans toutes les régions constitue une amélioration dont on ne peut que se réjouir mais il ne faudrait pas que ce progrès se traduise par un recul de trente ans.

4) que la commune de Monfort a peut-être droit au traitement de la ville la plus favorisée car elle a, en maintes circonstances, aidé les débuts de l'établissement du concessionnaire actuel en lui aliénant pour le garage de ses autobus pendant 2 ans et demi, sans la moindre rétribution, la halle couverte interdite de ce fait à l'accès de toute la population.

17 Décembre - M. le Maire propose au conseil municipal de choisir les arbres qui doivent être plantés au jardin du monument aux morts, il est décidé à l'unanimité que quatre paulownias (3) seront plantés en premier plan et que quatre tilleuls seront plantés en second plan (nous pouvons constater que de nos jours subsistent encore deux de ces arbres vénérables).



23 Décembre – Pour qu'il y est davantage de symétrie et de facilité d'entretien dans le cimetière, il est proposé au conseil d'établir une allée de trois mètres de large environ du côté nord (route de Mauvezin) afin de pouvoir construire, entre cette allée et adossés au mur, des monuments funéraires pour les personnes qui demanderaient des concessions de terrain ; projet adopté à l'unanimité.

Il est intéressant de voir que les temps changent et avec eux les besoins ; un peu plus près de nous il y a 70 ans, voici le détail du budget de 1951 qui paraît bien sobre lorsqu'on connaît la complexité du budget d'aujourd'hui.

En « ancien » franc de l'époque

Entretien du corbillard : 300 francs.

Traitement du fontainier : 500 francs.

Entretien du lavoir : 1 500 francs.

Remontage de l'horloge : 300 francs.

Sonneur de cloches : 10 000 francs.

Garde champêtre : 12 000 francs.

Salaire du tambour afficheur : 650 francs.

Chaussures et vêtements aux indigents : 3 457 francs.

On constate que le sonneur de cloches avait un bon salaire, justifié par les nombreuses sonneries qu'il devait faire : les trois angélus journaliers, les messes, vêpres, enterrements, mariages, baptêmes et fêtes diverses.

(1)- Les prestations en nature sont un impôt exigé des habitants pouvant être acquitté en journées de travail, ou éventuellement en argent, consistant à l'entretien des chemins communaux. Cette taxe perdurera jusqu'en 1953.

(2)- Canton qui a été créé le 7 mars 1791 et subsistera une dizaine d'années

(3)- Pour information, l'arbre situé entre les deux tilleuls autour de la fontaine de la place est un « paulownia »

Source : Archives municipales, registre des délibérations du conseil municipal.

Simone MAURUC-GALLENNE

## VOUS SOUVENEZ VOUS ?

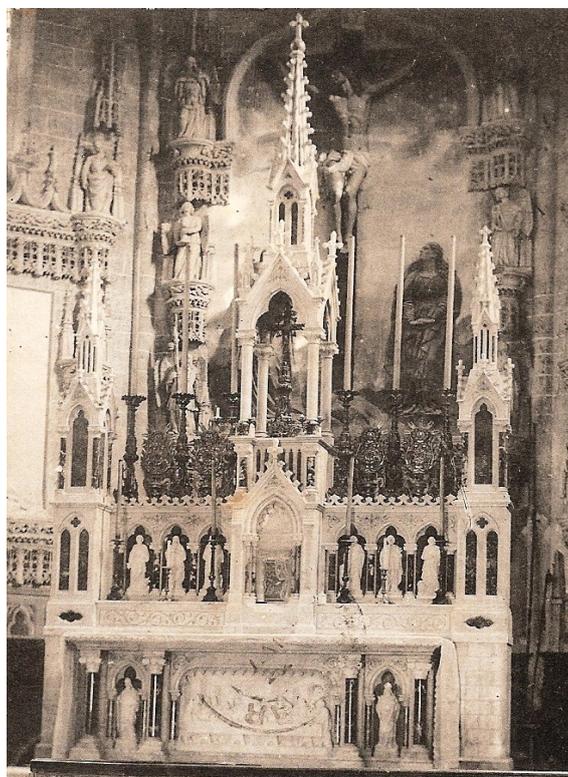
C'était en 1960 !



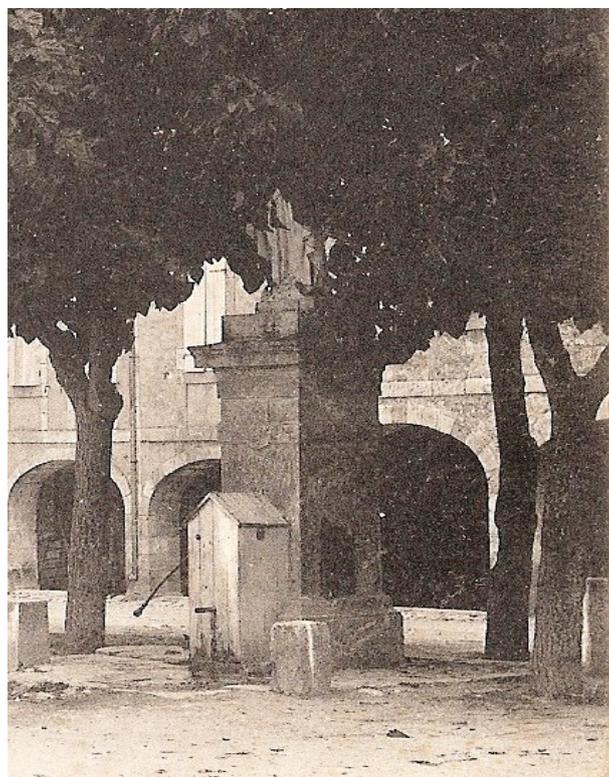
8, rue de l'école



23, rue Saluste du Bartas



Le maître-autel vers 1950



La fontaine de la place vers 1950

# RANDONNEE MONFORTOISE

DU 9 MAI 2022



## « Une journée qui a bien marché »

C'est sous une atmosphère fraîche et sombre que la journée débute. Dès 7 h 30, des petites mains s'activent à faire passer le café et couper les gâteaux élaborés « maison » afin d'accueillir les randonneurs.

A partir de 8 h 30, les premiers marcheurs arrivent et cela ne cesse d'arriver sous les yeux brillants des organisateurs jusqu'à 9 h 30, heure de départ.

Comme par enchantement, le soleil pointe le bout de son nez alors que le groupe progresse dans la campagne monfortoise. Ces quelques 150 marcheurs sont rejoints par une cinquantaine de nouveaux arrivants qui viennent partager un repas simple au foyer rural du village. Le repas s'étire au rythme de chacun avec la même convivialité qui a animé la matinée. Pour une première manifestation de la nouvelle équipe de bénévoles, ce fut un succès qui encourage à poursuivre ces moments si chers à notre terroir.

Le comité remercie tous ses bénévoles ainsi que toutes les générations confondues de convives qui ont répondu présents et ainsi permis que cette belle journée ait bien « marché ».

Le comité des fêtes de Monfort

# C oncours des maisons fleuries de Monfort

Nous vous rappelons que nous organisons un **concours des maisons fleuries**, destiné à partager et récompenser les actions des habitants qui embellissent et fleurissent leurs jardins, leurs balcons à Monfort.

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune dont les fleurissements et décorations végétales **sont visibles depuis la voie publique**. Les habitants peuvent s'inscrire en utilisant le bulletin ci-dessous et en le déposant, dûment rempli, au choix : en mairie, à l'épicerie ou au restaurant.

Les personnes inscrites sont invitées à fleurir leurs espaces en vue de la clôture du concours, fin **mai 2022**.

Les éléments qui seront pris en compte lors de la notation seront les suivants :

Aspect général / propreté

Ampleur du fleurissement

Diversité / choix des végétaux

Harmonie / couleur / contraste

Chaque critère sera noté sur 5 points avec une note maximale de 20 points.

Le jury de ce concours, placé sous la présidence de Monsieur le Maire, sera composé de :

- ☞ Au moins 1 élu du conseil municipal
- ☞ Au moins 1 agent municipal représentant les espaces verts et/ou 1 professionnel des fleurs et végétaux
- ☞ Au moins 1 habitant de la commune, hors concours.



Le jury de sélection validera et visitera les participants de la commune courant **mai 2022** pour attribuer individuellement une note selon les critères retenus pour chaque réalisation.

Les candidats ne seront pas avisés du jour de ce passage.

La sélection pour le palmarès sera effectuée selon la moyenne des notes attribuées par chaque jury.

Les 3 habitants ayant obtenus les meilleures notes recevront un prix.

La remise des prix aura lieu le dimanche 29 mai lors de l'apéritif de la mairie.

**Nous vous attendons avec impatience pour partager des moments d'échange et de convivialité autour des fleurs.**

✂

## Concours des maisons fleuries de Monfort

Nom : ..... Prénom.....

Adresse .....

.....Téléphone : .....

Je souhaite participer au concours des maisons fleuries de Monfort 2022

Signature :

# Etat civil 2022

## Mariage

ROSTAING Thomas, Luc et RAKOTOHERY Zakaharinarivo, Jeanne, Baptistine



## Naissance :

Nolan, Christian, Patrick CASTILLON, né le 10 février 2022 à AUCH



## Décès

Andrée Hermance Yvette DAYREM veuve BARRIERE, décédée le 22 janvier 2022 à MAUVEZIN

Claude, Philippe, Gabriel ROSTICHER, décédé le 16 mars 2022 à MONACO

Amerigo DUS, décédé le 19 avril 2022 à CORNEBARRIEU

André, Léon, Jean PELLEGRIN, décédé le 30 avril 2022 à MAUVEZIN



# MONFORT FÊTE DU VILLAGE

27, 28, 29  
MAI 2022



**VENDREDI SOIR**

2 GROUPE S

BUCKS BUCKS

HURRICANE

Restauration sur place



**SAMEDI**

ANIMATIONS ENFANTS

DOUBLETTE • JET DU BUT 14H30

1 GROUPE

NEXT



Menu MOULES-FRITES  
sur réservation



**DIMANCHE**

CONCOURS MAISON FLEURIE

12H • APÉRO DE LA MAIRIE

TRIPLETTE • JET DU BUT 14H30

ANIMATIONS ENFANTS

Concours de Pétanque  
Lots à gagner

Inscription repas du samedi soir jusqu'au 22 Mai :

- Floriane 07.84.21.42.80
- Boulangerie
- Epicerie

COMITÉ DES FÊTES • 32 120 MONFORT

Réalisé par nos soins • Imprimé par S.COM32